



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/04/2023**

<p>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</p> <p>Nombre de membres en exercice : 15</p> <p>Nombre de Conseillers Présents : 13</p> <p>Nombre de Conseillers représentés : 1</p> <p>Début de séance : 20h30</p> <p>Fin de séance : 21h20</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 24 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 17 avril 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Nicolas Métivier, Florence Collino, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier.</p> <p>Excusés : Hervé Lacroix, Marlène Benoit.</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Marlène Benoit à Laurent Poncet</p> <p>Secrétaire : Thierry Rolland</p>
--	--

CONVENTION SDIS

CONVOCATION
LE 17 04 2023

AFFICHAGE LE

12 MAI 2023

M. Le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention de disponibilité d'un agent de la commune pour le SDIS 25.

Cette convention prévoit les modalités de mise à disposition de l'agent et les limites des périodes de mise à disposition.

Conformément à ce qui a été abordé en réunion de travail, l'agent pourra être mis à disposition 150 h sur l'année, et bénéficiera de 10 jours de formation pompiers en plus.

M. le Maire propose de valider ces conditions.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de disponibilité pour le SDIS

- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

